

## Première partie : objet, problématique, hypothèses et méthode

Campagne P., Pecqueur B.

*in*

Campagne P. (ed.), Pecqueur B. (ed.).

Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 69

2012

pages 13-36

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00006632>

To cite this article / Pour citer cet article

Campagne P., Pecqueur B. **Première partie : objet, problématique, hypothèses et méthode.** In : Campagne P. (ed.), Pecqueur B. (ed.). *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens : analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens.* Montpellier : CIHEAM, 2012. p. 13-36 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 69)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

## **Première partie**

### **Objet, Problématique, Hypothèses et Méthode**

Cette première partie est organisée autour de deux chapitres qui traiteront successivement de l'objet de la recherche d'une part, et de la problématique, des hypothèses et de la méthode d'autre part.



# Chapitre I - L'objet de notre recherche

Le titre même de notre recherche renferme les différentes composantes de l'objet du travail :

« *Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens* » nous renvoie en effet à :

- Processus d'émergence,
- De territoires ruraux qui sont donc d'abord des « territoires »,
- Qui disposent de « ressources territoriales » particulières,
- Mais ces territoires sont des territoires « ruraux »,
- Et ils sont localisés dans les « pays méditerranéens ».

Ces 5 composantes constituent le contenu de l'objet de notre recherche.

**1. Le Processus d'émergence** indique que c'est un processus nouveau, lié à la nouveauté du contexte, daté, et à décrire. Ce processus doit être décrit avec précision, dans la mesure où il est très sensiblement différent dans les pays du Nord de la Méditerranée (les trois pays de l'Union Européenne) les pays du Sud de la Méditerranée (pays du Maghreb et Egypte) et les pays de l'Est méditerranéen (Liban, Albanie et Palestine). Dans les trois cas, une lecture historique s'impose, qui sera dominée par l'analyse des phénomènes suivants :

- Dans les trois pays de l'Union Européenne, les effets de la Politique Agricole Commune et de ses différentes réformes sont considérés comme en grande partie à l'origine de la « constitution » de « territoires ruraux » dans les trois pays.
- Dans les sept autres pays, les politiques d'ajustement structurel et de « désengagement » de l'Etat jouent, dans les cinq pays du Sud et, à un moindre degré, pour la Palestine et pour l'Albanie, un rôle assez analogue à celui de la PAC au Nord, relativement à l'émergence des territoires ruraux. (Campagne 2007)

Ce processus a été théorisé, faisant ainsi émerger une nouvelle approche du développement, que l'on a qualifiée de « mésoéconomie » (Pecqueur, 2000) ou « mésoéconomie spatiale » (Campagne 2000)<sup>1</sup>, mettant l'accent sur les caractéristiques « infraétatiques » de cette approche, mais aussi en insistant sur le fait que le niveau « méso » n'est pas exactement un intermédiaire entre l'individu (le micro) et le tout (le macro). En effet, il instaure un niveau particulier d'agrégation des acteurs, qui va provoquer des configurations, des institutions et de l'action économiques très « spécifiques » (Pecqueur 2000).

Ce processus n'est pas apparu seulement en Méditerranée. Il avait connu la même émergence en Afrique au Sud du Sahara, dès la mise en place des premiers programmes d'ajustement structurel (Castel O. 1995). Par ailleurs, dès le milieu des années 80, l'Amérique Latine connaissait aussi un phénomène analogue (cf. la transformation des communautés de base au Brésil et le développement rapide du phénomène associatif territorial dans les autres pays<sup>2</sup>). On

notera en particulier la littérature qui se développe autour des systèmes agroalimentaires localisés notamment en Amérique Latine.

Bien qu'encore peu reconnu (notamment par les grandes instances internationales de régulation et les grands bailleurs de fonds -FMI, Banque Mondiale, etc.-), ce processus peut donc être considéré comme un phénomène sinon de masse, du moins en émergence rapide au niveau mondial. Nous faisons en effet l'hypothèse, sous-jacente, selon laquelle on assiste à l'ébauche d'un « tournant territorial » (Pecqueur 2008) qui saisit tout autant les économies du Sud que celles des Pays avancés, et qui fait apparaître un modèle territorial d'adaptation des économies du monde à la globalisation. Ce sont les marqueurs de ce tournant que nous cherchons dans les cas de terrain de la présente étude.

**2. Le « Territoire » rural** a été défini dans notre travail à partir d'un certain nombre de définitions, du « territoire » d'abord, du « rural » ensuite. Il est donc indispensable de faire d'abord le point sur le *concept de « territoire »*.

**a.** Les définitions actuelles du *concept de « territoire »* indiquent bien que l'on est dans une problématique scientifique « *en construction*<sup>3</sup> ».

Ces définitions peuvent être classées de la façon suivante qui ont évolué sensiblement depuis 30 ans.

**b.** Le **concept de territoire** est en effet issu du latin *territorium* et a, dans un premier temps, été utilisé pour définir un espace sur lequel s'exerçait une autorité ou une juridiction.

Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les géographes ont considérablement élargi son champ sémantique, au point qu'il existe aujourd'hui une multitude de définitions selon le domaine étudié<sup>4</sup> (Levy et Lussault 2003).

**C.** Dans ces différentes définitions, on peut retenir *quelques mots clés* qui définissent le territoire :

- Ainsi, ce dernier peut être compris comme un *espace*, c'est-à-dire une étendue, définie éventuellement hors de la présence des hommes, à partir de caractéristiques « objectives » définissant l'espace en question.
- Il peut être aussi l'espace *contrôlé-borné* des Etats du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme une métaphore de l'Etat dans la science politique. Dans ce cas, la construction territoriale vient de l'extérieur.
- Il peut être aussi l'espace *éthologique* de comportement animal, qui délimite ses frontières par les limites de son pouvoir.
- Le territoire peut aussi être *approprié par les acteurs* et venir de processus collectifs de reconnaissance et d'action par les acteurs. Dans ce cas, les acteurs sont présents pour construire un territoire.
- Enfin, la dimension de *l'historicité* doit être présente, car elle représente l'action implicite des acteurs, qui démontre que chaque lieu et chaque instant est tributaire de sa propre histoire.

**d.** *Ces dimensions évolutives du territoire* sont toutes compatibles entre elles et cumulatives. Elles reflètent les tourments du géographe, cherchant à capter toutes les formes et les

motivations de configurations spatiales construites par les hommes, entre l'individuel (la micro-économie) et la totalité (la macro-économie).

Ces différentes approches peuvent s'accommoder d'une définition d'économiste. En effet, accoler l'adjectif économique, c'est lui donner un sens lié à la production et/ou à la répartition de biens et services marchands.

On peut donc risquer une définition d'économiste du territoire qui devient :

« un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique délimité (même si la frontière du territoire peut être floue et provisoire) qui vise à identifier puis tenter de résoudre un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ces acteurs ». (Pecqueur 2000)

Le territoire devient alors un « espace de solution » à des « problèmes productifs ».

Mais, dans toutes les définitions du concept de territoire, on indique que ce dernier doit avoir des *limites géographiques* : il y a un « dedans » et un « dehors » de l'espace concerné. Cette caractéristique est capitale. On verra en effet que c'est elle qui permet d'évaluer le niveau d'articulation de l'action des trois acteurs principaux du développement territorial au niveau local que sont, les pouvoirs publics, les acteurs privés et les associations.

e. *Notre définition*, fondée à la fois sur l'assimilation de « l'état de l'art » sur cette question et sur nos propres travaux<sup>5</sup>, se fonde sur une **démarche en quatre étapes** :

- Nous constatons que l'une des étapes importantes de la construction d'un territoire rural est *l'émergence coordonnée de trois « acteurs »* qui vont être amenés à travailler ensemble sur ce même territoire :
  - l'Etat dans sa conception large des « services publics » ;
  - les « associations » ayant décidé de prendre en charge un « espace rural » donné et la société rurale qui y réside<sup>6</sup> ;
  - les acteurs privés dans la mesure où ils vont progressivement s'intégrer au processus de développement (REMADEL 2008 cf. infra).
- Cette première étape contient, de plus, et de façon essentielle, le fait que les trois acteurs acceptent de travailler en *adoptant les mêmes limites territoriales*.
- Elle exprime le « passage » du territoire en question, d'une phase de :  
« *Territoire donné* » (par la géographie, l'administration, les structures sociales), c'est-à-dire un territoire qui préexiste à l'émergence coordonnée des trois acteurs signalés ci-dessus, à une phase de :  
« *Territoire construit* » par ces mêmes acteurs par une volonté « politique » (au sens large) de ces acteurs, qui va se traduire par une délimitation « partagée » du territoire. (Pecqueur 2008)
- Cette émergence correspond donc essentiellement à la mise en place par les trois groupes d'acteurs d'un *nouveau mode de gouvernance* du processus de développement du territoire (Campagne et alii 2009) (Leloup et alii 2005).

- f. On constate outre que cette nouvelle gouvernance se met en place avec un *changement parfois radical dans les activités mises en œuvre sur le territoire*.
- Le plus souvent en effet, les activités mises en œuvre avant l'émergence du processus de territorialisation sont des *activités standardisées* sur le modèle de celles qui sont mises en œuvre partout ailleurs. Cela est dû, en effet, au

fait que ces activités ne valorisent que les ressources locales standardisées, qui sont les mêmes à l'extérieur du territoire.

- Or, au Nord comme au Sud et à l'Est, on peut voir que, dans les zones où ont émergé des « territoires », cette émergence est concomitante d'une prise de conscience, par les acteurs locaux, que le mode d'activité actuel ne peut pas être porteur d'un processus de développement de ce territoire, car il subit de plein fouet la concurrence des territoires qui sont mieux placés que lui dans ces mêmes activités (différentiel important de « compétitivité »).
- D'ailleurs, dans ces mêmes territoires, on constate le plus souvent la présence ancienne d'une émigration parfois très importante. Celle-ci a mis en place de fait un modèle de développement « dual » (Campagne et alii 2007), fondé sur une activité locale non marchande ou peu marchande, mais qui assure l'autoconsommation de biens et de services, autoproduits par « ceux qui restent ». « Ceux qui sont partis » assurent quant à eux, par les transferts d'une partie de leurs salaires, les « revenus monétaires » permettant aux familles de faire face à l'achat de biens et services « marchands ».
- Il est assez significatif de constater que ce processus est ancien (cf. l'émigration italienne, puis espagnole et portugaise en Europe) et s'est développé dans le Sud et l'Est méditerranéen selon les mêmes modalités.
- Or, un certain nombre de phénomènes sont apparus dans l'ensemble de ces territoires, à des périodes en partie décalées, qui vont provoquer l'émergence de nouvelles activités, fondées sur la « *valorisation locale des ressources territoriales* », (Campagne et Pecqueur 2009) qui sont avant tout des ressources « locales » (Campagne 2005)
- On observe en effet, dans la quasi totalité de ces territoires, que ces nouvelles activités sont apparues, dans l'ensemble euroméditerranéen, de la façon suivante :
  - Les nombreux programmes de l'Etat concernant les « zones défavorisées » ont fini par s'essouffler en raison de leur peu d'efficacité (Abaab et alii 2004) et de la diminution des ressources qui pouvaient leur être consacrées, en comparaison de celles qui étaient affectées aux « zones favorables » (au Nord, celles de la PAC, au Sud, celles des programmes de « mise en valeur » et notamment celles qui étaient consacrées à la grande et la moyenne hydraulique agricole).
  - Un groupe plus ou moins important d'acteurs locaux a décidé que, dans les conditions dans lesquelles les activités de ces zones dépérissaient, il y avait de fortes chances que leur territoire soit voué à se « désertifier », avec le vieillissement et la disparition progressive de ses habitants.
  - Cette prise de conscience a été souvent concomitante de la « découverte » de la présence, sur le territoire, de « ressources » qui n'étaient pas valorisées et pouvaient l'être. (Campagne 2007), (Pecqueur 2008).
  - Un travail important a donc été mis en chantier dans le territoire concerné pour réaliser cette valorisation.
  - Il a été plus ou moins relayé par les Etats. Ce relais a pris la forme, dans les pays de l'Union Européenne, de la construction d'un « deuxième pilier » de la PAC. C'est ainsi que les espaces concernés ont pu bénéficier d'un certain nombre de mesures, orientées vers la

valorisation de ces ressources locales. Le programme LEADER en est l'exemple le plus organisé. (Campagne 2001).

Dans les pays du Sud et de l'Est, les ressources mobilisées par l'Etat ont prioritairement été orientées, comme cela a été signalé, vers la mise en valeur des zones « favorables ». Au mieux, les organisations de la société civile qui ont émergé en milieu rural à partir des années 80, ont-elles été invitées à prendre le relais de l'Etat pour assurer les activités que son « désengagement » des zones rurales ne pouvait plus lui permettre de mettre en œuvre. Les analyses récentes de ce phénomène montrent bien le « foisonnement » des initiatives locales, que l'on observe dans beaucoup d'espaces ruraux. (Mengin 2001).

**3. Dans ce « territoire » vont émerger des « *ressources territoriales* »** qui vont devenir le point focal du nouveau processus de développement territorial.

**La ressource territoriale** est plus qu'une ressource naturelle, elle signifie une ressource qui existe ici mais pas là car l'histoire, la culture et la spécificité des lieux en auront fait un input parfaitement spécifique.

La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. Cet objet intentionnellement construit, peut l'être sur des composantes matérielles (données matérielles, faune, flore, patrimoine, ...) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la profondeur historique, etc...).

En géographie, une ressource est ce qui « ressurgit » (R. Brunet 1993) ou encore « ce qui sourd », comme le dit un autre grand géographe, A. Frémont. Ce sont donc les moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action et/ou pour créer de la richesse.

Pour l'économiste, la ressource renvoie aux théories de la valeur, qui donnent sens au produit de l'activité des hommes. La valeur est alors supposée évaluable. Sans entrer ici dans le débat complexe sur la valeur, rappelons seulement que la théorie économique a successivement mis en exergue comme (re)source de valeur : la terre avec les physiocrates, l'échange commercial sous ses diverses formes avec les mercantilistes, la force de travail avec les classiques puis les marxistes et, enfin, la valeur utilité chez les néoclassiques. Pour ces derniers, la ressource concrète est constituée d'une combinaison des « facteurs de production » que sont : le travail, le capital et la matière première.

La ressource, lorsqu'on lui accole l'adjectif territorial, n'est pas seulement matérielle mais peut être aussi idéale. Elle présente alors deux états d'un bout à l'autre du processus de transformation, qui va métamorphoser la ressource initiale en ressource accomplie. Ainsi, à l'état initial, la ressource peut ne pas exister matériellement, ou encore n'être qu'un potentiel que les acteurs n'ont pas identifié comme ressource possible. Dans le massif de Belledonne, entre Grenoble et Chambéry, les chutes d'eau ont été utilisées par A. Bergès pour en faire de la « houille blanche ». La chute d'eau existe depuis des temps immémoriaux, mais ne constituait qu'une ressource initiale à l'état latent, non encore révélée par l'invention de l'hydroélectricité. C'est donc une initiative d'acteur, qui donne une intention à la ressource initiale, la transformant en ressource accomplie<sup>7</sup>.

## 4. Les Territoires ruraux

Les « territoires » dont nous étudions l'émergence sont des territoires particuliers que nous avons qualifiés de « ruraux ». Ce qualificatif est important, même si son utilisation est, comme on va le voir, difficile à mettre en œuvre.

Le réseau RAFAC a été contraint de préciser son contenu pour plusieurs raisons (Campagne 2000) :

- Les « terrains » étudiés et les pays dans lesquels ils se trouvaient (pays méditerranéens du Nord et du Sud) étaient qualifiés de « ruraux », comme si cette caractéristique portait en elle une différence, admise par tous, avec autre chose, l'autre chose étant bien entendu l'urbain.
- On se rendra compte assez vite que les choses ne sont pas si simples, et que surtout il n'est pas possible d'avoir une définition du « rural » universelle, c'est-à-dire qui puisse s'appliquer à tous les pays.
- Dans tous ces pays, on trouvait des « territoires », dont le degré de « ruralité » était dû à la présence plus ou moins importante de l'activité agricole ou d'élevage. Mais on trouvait aussi des espaces qualifiés de « ruraux » dont l'activité agricole ou d'élevage était largement minoritaire. (Cena Delgado et alii 2000).
- On en est venu à tenter de caractériser la « ruralité » au moyen de plusieurs approches, par la négative (est rural ce qui n'est pas urbain), par la « sociologie » (pratiques et rapports sociaux), par l'économie, par le rapport aux « ressources naturelles », par la densité démographique ou la proximité des villes. (Campagne 2000, op.cit).

Mais les études concrètes réalisées par le RAFAC sur le pourtour méditerranéen nous ont amenés à nous fonder sur trois principes :

- La définition du rural ne peut pas être universelle. Par contre, chaque pays a, de fait, une définition statistique du « rural » qu'elle applique aux espaces et aux sociétés concernées. En prenant pour base ces définitions, on s'aperçoit que l'on peut faire alors des analyses comparées entre les pays, comme ce fut le cas pour le travail intitulé « Agricultures Familiales et développement rural en Méditerranée » (RAFAC 2000).
- Certains pays comme la France ont adopté une définition fondée sur la distinction entre les espaces à « dominante rurale » et à « dominante urbaine ». Elle s'adapte beaucoup plus facilement au concept de territoire tel que défini précédemment. L'idée de base est bien d'inclure dans le « territoire rural » les petites villes qui le structurent. (Bessaoud, Campagne, 2000).
- Cette définition suppose alors que soient fixées au « territoire rural » des limites géo-démographiques. Il faut donc proposer des limites, et faire référence par exemple aux limites imposées par l'UE pour le programme LEADER +. (DATAR 2003).

## 5. L'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens.

Cette « localisation » de l'objet implique un certain nombre de précisions :

a. L'objet sera ainsi défini en montrant qu'il s'agit de travailler sur les dix pays du RAFAC qui ont rejoint le programme<sup>8</sup> mais en les comparant les uns aux autres.

b. Au départ, la « commande » du programme MSH-FSP, comprenait les 3 pays du Maghreb et la France. Mais nous avons construit, au moment de la proposition, un objet jugé plus pertinent par rapport à notre problématique, et plus représentatif de l'ensemble méditerranéen<sup>9</sup>.

C. Cette extension aux dix pays réclamait que nous décidions d'un certain nombre de « regroupements géographiques » des pays concernés. La justification de ces regroupements géographiques a été réalisée à partir de plusieurs critères. Il a fallu en effet regrouper les dix pays en ensembles plus ou moins cohérents selon les critères suivants :

- Le trait d'union méditerranéen.
- Les 2 cultures (arabe et latine).
- Les parts différentes de l'agricole et du non agricole, qui façonnent un concept d'agricole et de rural différent selon les groupes de pays et à l'intérieur même de ces groupes de pays.

Le Dossier « Indicateurs »<sup>10</sup> a ainsi été organisé autour de trois groupes de pays :

- Pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.
- Pays de l'Union Européenne : Espagne, France, Grèce, Italie.
- Pays de l'Est Méditerranéen : Albanie, Egypte, Liban, Turquie.

Mais le travail de recherche a dû tenir compte des modifications intervenues dans la participation effective à la recherche : l'Italie et la Turquie n'ont pas pu poursuivre le travail, la Palestine nous a rejoints.

d. On a donc bien 3 groupes de pays mais leur composition est la suivante :

- Pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.
- Pays de l'Union Européenne : Espagne, France, Grèce,
- Pays de l'Est Méditerranéen : Albanie, Egypte, Liban, Palestine.

e. Enfin, notre objet n'est pas d'étudier les dix pays en général mais la territorialisation dans les dix pays, ce qui suppose un certain nombre de choix méthodologiques qui sont exposés ci-après.

## Notes

<sup>1</sup> Le terme de « méso-économie » a été emprunté à l'économie industrielle qui l'avait créé pour exprimer des approches en terme de filières (GILLARD 1975). Il est maintenant utilisé par les spécialistes de l'économie spatiale, comme un intermédiaire d'échelle entre la micro-économie et la macro-économie.

On lira, à titre de synthèse, le numéro de la revue *Alternative Sud*, vol 15-2008, « Reterritorialisation des conditions du développement, en particulier dans la zone sub-saharienne de l'Afrique ». (Peemans 2008)

<sup>2</sup> On lira les travaux initiés par les chercheurs du CIRAD et ceux du GIS-SYAL (Muchnich et alii 2008) (Boucher 2004)

<sup>3</sup> Voir à ce propos la notice : « territoire » dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*.

<sup>4</sup> Cf infra ch. 2 « hypothèses corollaires ».

<sup>5</sup> Les principaux travaux de l'UMR **PACTE-Territoires** concernant la définition ou l'explicitation du concept de territoire sont les suivants :

Pecqueur B. 2000. *Le développement local*. 2e ed. Paris : La Découverte. 147 p.

Pecqueur B., Zimmermann J.B. (dirs). 2004. Economie de proximités. Paris : Hermes Sciences Publications, Paris : Lavoisier. 264 p.

Pecqueur B. (ed.). 1996. Dynamiques territoriales et mutations économiques. Paris. L'Harmattan. 246 p. (Géographies en Liberté).

Pecqueur B. 2008 Le tournant territorial de l'économie mondiale globalisée et les stratégies situées des acteurs économiques. In : Daghri R., Zaoual H. (eds). Développement humain et dynamiques territoriales, vers des savoirs recomposés. Paris : L'Harmattan. p. 25-46.

Pecqueur B, Landel P.A. 2009. La culture comme ressource territoriale spécifique. In : Froment J.C. (ed.). Administration et politique : une pensée critique et sans frontières : dialogues avec et autour de Jean-Jacques Gleizal. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble. p. 181-192.

M.Vanier (direct...). - 2009 « Territoires, Territorialité, Territorialisation » controverses et perspectives. Presses Universitaires de Rennes.

Les principaux travaux traitant du même sujet et réalisés par le réseau **RAFAC** sont les suivants :

- Agricultures Familiales et Politiques Agricoles en Méditerranée, 1997 Montpellier, Options Méditerranéennes.

323 p.

- Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée, 2000, Montpellier, Karthala. 692 p.

- Milieu Rural, Agricultures Familiales, Itinéraires Méditerranéens, 2001, CIHEAM-IAMM. 448 p.

- Les institutions rurales en Méditerranée, 2005, Montpellier, CIHEAM-IAMM. 359 p.

Deux contributions écrites peuvent être considérées comme étant **communes aux deux institutions**. Il s'agit de :

- P.Campagne et B. Pecqueur, Zones Difficiles, territoires de développement ? colloque DELZOD, IRA Médenine, 2009. 26 p.

- P.Campagne, M. Dababbi, B. Pecqueur : A propos du projet « Jessour et Ksour de Béni Khedache : quelques réflexions sur la gouvernance du développement territorial dans les zones difficiles ». Colloque DELZOD, IRA Médenine, 2009. 19 p.

La **première thèse** réalisée dans le cadre du projet FSP/MSH vient d'être publiée. Il s'agit de :

Milad Yacoub 2009. – Le développement local en Egypte. L'Harmattan. 265 p.

La **deuxième thèse** réalisée dans le cadre du projet FSP/MSH est en cours de publication. Il s'agit de

Nabil Abu Shammala, 2009 : L'intérêt et l'efficacité d'une approche territoriale de l'agriculture en Palestine Le cas de la vallée du Jourdain.

<sup>7</sup> Le Réseau Maghrébin de Développement Local en milieu rural (REMADEL, 2008 A et B), créé en 2008, qui regroupe une quarantaine d'associations, définit de la façon suivante les « associations de développement local » :

« - Il s'agit en premier lieu d'associations, c'est-à-dire, des groupements de la société civile régis d'une façon ou d'une autre par une législation propre qui fixe leurs règles de fonctionnement et de gestion.

- Ces associations se définissent chacune d'abord à partir d'un territoire défini comme rural, même s'il inclut une ou plusieurs localités de dimension plus importante que les dimensions habituelles des villages.

- Enfin, ces associations ont amorcé un processus de prise en charge du développement économique, social et culturel de ce territoire. »

<sup>7</sup> On se référera à H. Gumuchian, B. Pecqueur, 2007. La ressource territoriale, *Economica*. 252 pages

<sup>8</sup> On a déjà souligné que deux autres pays (Italie et Turquie) avaient commencé le travail, puis abandonné.

<sup>9</sup> Pour le débat sur les différentes définitions de la Méditerranée, cf. « Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée » (op.cit.), introduction p. 9-10 (RAFAC 2000).

<sup>10</sup> Réalisé dans la deuxième phase du travail après le séminaire du Pradel 2006, et dont le contenu est exposé dans le premier chapitre de la troisième partie. Dans ce dossier figurait encore l'Italie et la Turquie.



## Chapitre II : Problématique, hypothèses et méthode

Avant d'aborder en détail les trois points ci-dessus qui constituent le cadre dans lequel nous avons accompli notre travail de recherche, il est apparu nécessaire de faire un certain nombre de remarques préliminaires :

- Problématique, hypothèses et méthodes ont fait l'objet d'un débat permanent tout au long des quatre années de mise en œuvre du projet. Ce débat était d'autant plus nécessaire, que, dans chacun des pays, la problématique a pu connaître des modifications significatives (comme cela a été indiqué à la fin de l'introduction). Il fallait donc en permanence « réajuster » les choses, de manière à ce que la problématique puisse rester une problématique « commune ». Ce travail a pu être réalisé notamment grâce à la qualité des échanges que nous avons eus au sein du Comité Directeur du Projet.

- La formulation des hypothèses a elle aussi été construite petit à petit. C'est ainsi que l'hypothèse centrale a mis du temps à émerger et, comme on le verra, à pouvoir être déclinée en hypothèses corollaires, qui lui donnent un contenu très concret et proche des terrains analysés.

- On ne peut que souligner la grande disparité de l'information statistique d'un pays à l'autre, et du point de vue de son contenu (problèmes de définitions), et de celui des niveaux géographiques qui en sont les supports. Il a fallu s'adapter et changer parfois de « marqueur », pour analyser tel ou tel phénomène ou processus.

- Plus généralement, il est permis d'avancer que le « contenu » des informations a été débattu de manière à ce qu'il soit le même pour tout le monde, même si la méthode de collecte de l'information a été différente et laissée, de fait, à l'initiative de chacune des équipes, et même si elle était discutée par le Comité Directeur.

- La limite des moyens n'a donc pas permis une analyse régionale « représentative » (cf. introduction) mais elle est indispensable pour « qualifier » l'existence de certains processus qui ne sont pas « lisibles » au niveau national.

### I – La problématique

Notre objet de recherche, tel qu'il est défini dans le chapitre précédent, a alors été soumis à un double questionnement concret :

- une caractérisation descriptive de la territorialisation dans chacun des dix pays au travers de 14 indicateurs ;

- un questionnement explicatif spécifique dont la mise en œuvre s'est largement appuyée sur les études régionales.

#### 1. A. La caractérisation de la territorialisation par les indicateurs

a. L'idée a donc été de présenter d'abord<sup>1</sup> cette « territorialisation » dans les dix pays, au travers d'un *regroupement des indicateurs* élaborés au moment de la proposition, selon le schéma qui avait été proposé dans les textes sur la synthèse des indicateurs.<sup>2</sup> Ce travail a largement contribué à préciser notre objet de recherche et notre problématique :

- L'existence dans le pays, de territoires administratifs utilisés par l'Etat pour mettre en œuvre sa politique (indicateurs 1, 2, 3 et 14).
- L'existence dans le pays, de territoires de projet, sectoriels (indicateur 4) ou global (indicateur 5).
- L'existence dans le pays, d'associations ayant une inscription territoriale et ayant donc vocation à « créer » des territoires (indicateurs 6, 7 et 8).
- L'évaluation globale de l'émergence des territoires, par la législation (indicateur 9), par le fonctionnement des associations (indicateur 10), par l'ancrage socio-territorial (indicateur 11).
- L'inscription territoriale des processus de développement (indicateurs 12 et 13).

**b.** Le travail sur les indicateurs démarre ainsi sur le processus de transformation des services de l'Etat (passage à la déconcentration et à la décentralisation). Mais, pour tenter d'aller plus loin dans la définition de l'objet, on peut dire que l'on sait que la décentralisation - ou la déconcentration - existe dans tous les pays, mais on est forcé d' « intuiter » que cela devrait normalement faire émerger des territoires ruraux. Mais comme on ne sait pas comment ils émergent et à quelles conditions, on en déduit qu'il est pertinent d'analyser le processus d'émergence de ces territoires.

**c.** **Décentralisation et déconcentration** sont ainsi une façon institutionnelle et constitutionnelle de réunir un certain nombre de conditions, pour faire sa place à la société civile dans la gouvernance des « territoires » en émergence. Mais l'émergence d'une vraie démocratie locale est très différente selon les pays, car elle dépend évidemment d'autres facteurs, dont le plus important est sans doute l'évolution politique générale du pays. Cette condition est certes « nécessaire » mais elle n'est pas « suffisante ».

**d.** **L'interrogation « nationale » par les indicateurs** se poursuit ensuite avec l'analyse institutionnelle du rôle « officiel » des autres acteurs.

**e.** Mais on voit aussi apparaître **le concept de « processus de développement »**, qui n'est pas présent dans le titre de la recherche, même s'il figure dans la proposition au paragraphe consacré à la problématique<sup>3</sup>.

**f.** On va donc pouvoir avancer dans la problématique que **l'émergence des trois acteurs (public, privé et associatif)** n'existe en fait que s'ils se mettent ensemble à élaborer, animer, gérer et évaluer le **processus de développement du territoire**. C'est même la condition nécessaire pour que l'émergence des trois acteurs soit durable.

**g.** De plus, on veut aussi savoir si ce processus de développement est surtout fondé sur un groupe d'activités spécifiques, qui va être la **valorisation locale des ressources territoriales**, comme l'indiquent très précisément les indicateurs 12, 13 et 14.

**h.** Cela veut dire que **l'on change radicalement de « mode de développement »**. Dans les actions antérieures de l'Etat, plus particulièrement en direction des « zones défavorisées », ce dernier tentait - le plus souvent vainement - (Bessaoud 2005) de réduire la rente différentielle existant entre les « zones favorables »<sup>4</sup> et les « zones défavorables ». Dans le nouveau modèle de développement fondé sur la « valorisation locales des ressources territoriales », on change de rente.

En effet, comme nous l'avons écrit dans un travail récent (Campagne et Pecqueur 2009) :

*« Le point de départ de la construction de ce nouveau mode de développement repose sur la rente Ricardienne dont on rappelle ci-dessous rapidement les composantes :*

Le coût de production d'un produit détermine son prix. Il dépend lui-même de la combinaison du Capital et du Travail et de leurs coûts. Il peut être modifié par un certain nombre d'« avantages comparatifs » qui permettent de produire plus avec un coût équivalent ou de produire la même chose avec un coût moindre ». Or, dans beaucoup de « zones défavorables », les avantages comparatifs sont négatifs, c'est-à-dire que ces zones ne peuvent en aucun cas être « compétitives » dans les produits élaborés au sein des « zones favorables ».

On va alors être contraint de trouver *une alternative* pour que la productivité du travail, en valeur, atteigne un niveau tel qu'au prix de vente que le marché fixera, ce processus puisse permettre de reproduire les facteurs de production et le travail et assurer aussi l'innovation et l'investissement correspondant, comme c'est le cas dans les « zones favorables ».

Nous avons fait l'hypothèse que cette alternative existe dans beaucoup d'espaces ruraux, sous la forme de ce que nous avons appelée la « valorisation par les acteurs locaux des ressources spécifiques du territoire » et qu'elle expliquait ce que nous avons appelé le « développement territorial ».

Cette hypothèse - qui est vérifiée dans de plus en plus de « territoires de développement » -, repose sur le fait que l'existence de « produits identitaires » augmente la productivité du système de production. Le prix unitaire du produit « spécifique » est en effet plus élevé que celui du prix du même produit élaboré de telle façon qu'il est ce que certains appellent « générique » ou « standardisé » (sans spécificité et sans identité).

Ce niveau de prix compense alors la baisse de la productivité en volume observée dans ces zones et rétablit l'équilibre économique du système. Il s'agit alors de l'émergence d'une véritable « rente », « rente territoriale » (Campagne et Pecqueur 2009).

Notre question centrale devient donc : Y-a-t-il dans chacun des dix pays, des processus - non pas seulement d'émergence - mais aussi de construction de territoires (en référence aux « territoires construits ») produisant des « ressources spécifiques » permettant de faire fonctionner, dans chacun d'entre eux, le « processus de développement », tel qu'il est décrit ci-dessus ? Si tel est le cas, peut-on les comparer d'un pays à l'autre ?

## 2. Le questionnement spécifique

Cet objet de recherche qu'est le processus de territorialisation des espaces ruraux dans les dix pays, a donc été « décrit » dans un premier temps par les 14 indicateurs. On va maintenant le soumettre à un questionnement spécifique qui est une composante essentielle de la problématique du travail de recherche. Ce questionnement spécifique a pris la forme des 17 questions suivantes<sup>5</sup> :

1. Il existe dans le pays un processus de déconcentration/décentralisation administrative : *Jusqu'où va ce processus et au niveau territorial et au niveau des formes d'activité ?*
2. Le degré de déconcentration-décentralisation que l'on a mesuré à l'aide d'indicateurs pertinents *s'explique-t-il par les choix politiques des Etats et/ou par les capacités d'appropriation des décisions au niveau local ?*
3. Il y a un processus d'émergence d'acteurs locaux dans ce territoire. *Est-il basé sur les élus locaux, sur le tissu associatif, sur les deux ?*
4. Cette structuration territoriale locale est-elle, au moins en partie, institutionnalisée ? *Sous quelles formes dans les territoires étudiés ?*
5. Ces acteurs locaux prennent-ils en charge les problèmes et les processus de développement local ?

6. Quelles sont les origines de cette prise en charge par les acteurs locaux ? *Un problème particulier ? L'existence de ressources spécifiques que l'on a décidé de valoriser ? Un processus plus large ?*

7. Cette prise en charge s'explique-t-elle par la délimitation, la taille et la logique territoriale (zones homogènes - non homogènes, ethniques - non-ethniques, etc...) des zones concernées ?

8. De quoi dépend cette prise en charge ?

*Cette prise en charge dépend-elle de l'échelle et du cadre géographique de la territorialisation, qui est plus ou moins favorable à une telle prise en charge. Quelle est l'échelle dans les territoires étudiés ? Quel est aussi le mode de gouvernance mis en place dans le territoire concerné ?*

9. Le degré d'émergence des acteurs locaux s'explique-t-il par le *contexte national* (législation, encouragement de la démocratie locale, processus électifs) et/ou par le *contexte local* (présence ou absence de leaders locaux, cohésion sociale de la zone, cohérence du territoire) ?

10. Existe-t-il dans ces territoires des processus de développement territorialisés, que ce soit par des projets territorialisés ou par des dynamiques locales d'activités ?

11. L'articulation entre les trois facteurs, décentralisation, émergence des acteurs locaux et apparition de territoires d'activités est-elle représentative de l'ensemble des territoires du pays ?

12. La territorialisation des activités s'explique-t-elle par des facteurs nationaux (législation et organisation du développement, financements, contractualisation entre les différents niveaux territoriaux, local, régional, national et éventuellement international (essentiel dans le cadre de l'UE) ? Ou encore aussi par la nature des problèmes posés et les capacités des acteurs à articuler leurs interventions autour de ressources territoriales ?

13. Le mode de gouvernance des territoires concernant les activités économiques et sociales s'explique-t-il par le *mode d'intervention de la collectivité dans ces activités (aides publiques, règles du jeu, articulation entre secteur public et secteur privé...)* ?

14. Y a-t-il dans la prise en charge des activités par les acteurs locaux : *apparition ou pas de la multisectorialité ? prise en charge des activités économiques ou seulement sociales ou seulement d'infrastructures ? Démarche qualité et de différenciation des biens et services offerts ?*

15. Y a-t-il une autonomie réelle des associations de développement local, ou un

*« noyautage », par exemple par la présence de fonctionnaires détachés dans les associations de développement local ou dans les processus de décision (programme et budgets ?). Qui initie, qui décide, qui programme, qui finance ?*

16. La mobilisation des populations concernées *dans le diagnostic, la définition de la stratégie, la détermination des opérations (processus réel et efficacité) est-elle effective?*

17. Comment s'opère la « détection » des « porteurs de projets », publics ? privés ? associatifs ?

Comme on peut le voir, ces 17 questions font référence à des interrogations souvent qualitatives. Il s'agit d'analyser des structures et des comportements, voire des « fonctionnements ». D'où le choix de le faire sur des zones et non pas au niveau national, à l'aide d'enquêtes et d'observations directes (Cf. ci-après).

Ces 17 questions ont été produites par les équipes nationales elles-mêmes, en même temps qu'elles procédaient aux premiers travaux sur les zones qu'elles avaient choisies.

Le Comité Directeur a fait la synthèse de ces propositions qui ont été rediscutées lors du deuxième séminaire de Volos en septembre 2008.

Ces thèmes structureront la synthèse du rapport qui constituera la troisième partie du rapport final. Ils seront traités à partir d'un regroupement qui est proposé ci-dessous, avec l'exposé de la méthode utilisée. Ils ont également permis de préciser nos hypothèses.

## II – Les hypothèses

On a constaté des différences importantes entre les pays au travers des indicateurs et des analyses effectuées la première année au niveau national dans chacun des pays et restituées durant le séminaire du Pradel en 2006. On a donc cherché à les expliquer.

Les hypothèses explicatives construites après la première étape du travail (analyse au niveau national) sont les suivantes :

1. **Hypothèse de base** : le binôme acteurs publics-acteurs privés, qui gèrait jusqu'à maintenant les processus de « développement » au niveau local, a vu arriver un troisième acteur, les associations. La mise en synergie de ce trio, pour la valorisation locale des ressources territoriales, doit être considérée comme une condition préalable à l'émergence du processus de territorialisation.
2. **Hypothèses corollaires** :

**a.** Ce trio travaille sur un espace rural qui est le même pour chacun de ces trois acteurs, et qui, de ce fait, a vocation à se nommer « territoire ».

**b.** Le fait de travailler ensemble modifie les finalités et les fonctions de chacun de ces acteurs, et crée, de ce fait, une « mixité » dans le processus de décision et d'action, c'est-à-dire dans la gouvernance du développement de ce territoire :

- les acteurs publics deviennent mixtes ou hybrides, en assurant certaines fonctions qui ne sont pas de leur ressort et en abandonnant des fonctions qui sont les leurs, à des associations ou même à des acteurs privés ;

- les acteurs privés sont amenés à changer de logique :

- la contribution à la production de biens collectifs locaux remplace progressivement l'élaboration de biens standardisés, destinés à être confrontés au marché mondial, sur la base de la seule « compétitivité » de leur processus de production.
- Ces biens collectifs vont permettre aux entreprises de conforter la transformation de leur logique, qui va progressivement se fonder sur la fabrication de biens « spécifiques » au territoire.
- Ces biens spécifiques échappent à la rente différentielle, puisqu'ils sont en principe « uniques » et peuvent donc être valorisés comme tels.
- Les entreprises se rendent ainsi dépendantes de leur territoire, en cherchant à spécifier les ressources qu'elles vont utiliser.

- les associations qui, au départ, se spécialisent souvent dans la construction et le fonctionnement de « services à la population », vont maintenant participer à part entière et gérer, dans certains cas, le développement économique du territoire<sup>6</sup>.

**C.** Mais ce changement de logique crée aussi des conflits internes et/ou externes au territoire :

- la décentralisation a du mal à dépasser la déconcentration ;
- la démocratie officielle a du mal à devenir démocratie réelle ;
- il est souvent difficile aux acteurs privés de passer d'une logique de maximisation des revenus de l'entreprise à une logique de maximisation du processus de développement territorial que peut créer l'entreprise elle-même.

**d.** Finalement, il peut être même avancé que ces modifications profondes permettent souvent, à chacun des acteurs, de mieux mettre en œuvre sa propre logique et d'en tirer des résultats meilleurs.

En effet, si chaque acteur met en œuvre une logique de développement de son territoire, il en retirera des « bénéfiques » à plus ou moins brève échéance.

L'hypothèse de base qui se vérifie toujours, est en effet que le processus de développement territorial crée de l'activité.

Or, cette création d'activité valorise le travail de chacun des acteurs concernés : les activités des associations vont se diversifier ; les activités des acteurs privés vont augmenter et probablement se diversifier ; les activités du secteur public vont prendre des formes sans doute plus attractives pour les personnels qui en sont chargés. C'est ainsi que le secteur public va parfois avoir accès à des ressources – principalement associatives ou privées mais aussi publiques – qu'il ne pouvait pas mobiliser en tant qu'administration.

### **III – La méthode utilisée**

Calendrier, construction d'indicateurs, élaboration et mise en œuvre de la problématique, telles sont les trois composantes de la méthode utilisée.

#### **1. Le calendrier mis en œuvre par le projet a été le suivant<sup>7</sup> :**

a. Mise en place des structures du projet :

- Le Comité directeur.

C'est l'organe directeur du projet. C'est lui qui a pris l'ensemble des décisions importantes sur son organisation et sa mise en œuvre. Il était composé de la façon suivante :

- \* l'équipe d'animation du projet (cf. infra),
- \* un représentant de l'Algérie,
- \* un représentant du Maroc,
- \* un représentant de la Tunisie,
- \* un représentant de la France,
- \* un représentant des pays de l'UE autres que la France,
- \* un représentant des pays de l'Est Méditerranéen.

- L'équipe d'animation :

C'est l'organe de la direction opérationnelle et quotidienne du projet. Il est composé :

\* d'un représentant de PACTE-Territoires : Bernard Pecqueur, professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble et directeur de PACTE-Territoires ;

\* d'un représentant du CIHEAM-IAM de Montpellier : Omar Bessaoud, professeur à l'IAMM ;

\* d'un représentant du RAFAC : Pierre Campagne, professeur émérite au CIHEAM-IAMM.

- Les équipes nationales : leur composition figure dans le tableau des participants à la recherche p. 5.

- Les doctorants : leur liste figure également dans le même tableau.

- L'équipe de rédaction du rapport final : elle a été désignée au cours du Comité Directeur élargi réuni à Volos en septembre 2008. Elle est composée de P. Campagne et B. Pecqueur.

Cette mise en place s'est effectuée à partir de la première réunion du Comité Directeur du Projet (septembre 2005)

b. Première étape : définition de l'objet du travail et engagement des équipes nationales :

- Le premier séminaire de Volos a permis la rédaction de la proposition (septembre 2004)<sup>8</sup>.

- Les premiers travaux du Comité technique ont permis de finaliser la rédaction de la proposition.

- La définition du programme de travail a donné un cadre et un calendrier communs à tout le monde.<sup>9</sup>

C. Deuxième étape : les analyses nationales :

- Les travaux des équipes nationales se sont déroulés, chacune dans son propre pays, dans le cadre proposé par le Comité Directeur du projet.

- Les travaux des doctorants comprenaient deux parties, l'une qui concernait leur propre recherche et était dirigée par leur directeur de thèse, le plus souvent membre du projet ; l'autre consistait à assister le chercheur du pays chargé de la contribution nationale dans son travail d'élaboration.

- La redéfinition de la problématique générale s'est déroulée selon les objectifs prévus pendant la première année du projet.

- Le séminaire du Pradel a réuni l'ensemble des équipes de chercheuses et de doctorants pendant trois jours. Au cours de cette rencontre ont été exposés les premiers résultats des études nationales, et réalisées la redéfinition de la problématique générale et la préparation des études régionales (septembre 2006).

Pendant cette période, comme déjà annoncé, on a donc mené de front les analyses nationales avec souvent l'aide des doctorants, ainsi que la définition de la problématique générale.

Ce séminaire du Pradel a constitué une étape très productive sur le plan scientifique car il a déclenché un certain nombre de remarques méthodologiques qui ont été largement bénéfiques aux travaux futurs des équipes.

Sans vouloir reprendre les notes régulières que nous avons rédigées à l'attention du comité de suivi, il est utile de souligner que la connexion entre la logique du projet, d'une part, et la dynamique que devait mettre en œuvre chacun des doctorants, d'autre part, n'a pas été facile à réaliser.

Pourtant, sur les neuf doctorants qui ont participé aux travaux du projet, huit étaient dirigés par des chercheurs confirmés intégrés eux-mêmes au projet. Le schéma idéal du doctorant qui

utilise le ou les terrains choisis pour le projet comme terrain de thèse n'a pas pu être toujours suivi. De plus, le rythme de travail imposé à chaque doctorant, lui a donné parfois du mal à s'adapter à celui du projet.

Finalement, seuls trois doctorants ont soutenu pendant le projet, dont l'un a publié sa thèse. Les autres thèses sont en cours de rédaction et certaines en cours de finition.

Une bonne partie des difficultés aurait pu être levée si le schéma envisagé au départ, qui prévoyait, parallèlement au projet, le financement de bourses de co-tutelle avait pu fonctionner. Or, cela n'a jamais été le cas<sup>10</sup>.

#### d. Troisième étape : Les analyses régionales.

Elle comprend les trois opérations suivantes :

- Le choix des régions et les premiers travaux de terrain.
- La définition d'une méthodologie par le Comité Technique (cf. ci-dessus note 7)
- Le séminaire de Volos II (septembre 2008).

Cette étape a été la plus longue dans le temps, puisqu'elle s'est étalée de janvier 2007 à décembre 2008. Chaque équipe nationale a dû modifier son programme en raison des changements opérés dans le programme de chacun des doctorants. Par ailleurs, sur seize études régionales, seules huit pouvaient être financées par le projet. Les autres ont été à la charge des équipes participantes avec, bien entendu, des difficultés parfois importantes en raison des problèmes de financement induits.

#### e. Quatrième étape : La restitution des travaux de terrain.

- La mise en œuvre des études régionales a apporté globalement ce que l'on attendait d'elle. Le contact avec la réalité des processus de développement et de leur gouvernance a montré comment se mettait en place - parfois difficilement - l'articulation entre les trois types d'acteurs.

- Le séminaire de Médenine de janvier 2009 (Tunisie) a clôturé les études régionales et permis de jeter les bases de la synthèse qui constitue la troisième partie du rapport final.

- Les conclusions élaborées pour la finalisation du travail figurent dans le compte-rendu du séminaire de Médenine.

Le séminaire de Médenine, qui finalisait à la fois l'étape des analyses régionales et le projet lui-même, puisque c'était la dernière réunion officielle, a été très productif. Il a eu aussi un succès « collatéral » important : autour de la vingtaine de participants du projet, un groupe important de jeunes chercheurs tunisiens s'étaient invités et ont participé activement à nos travaux.

#### f. Cinquième et dernière étape : la rédaction de la synthèse et l'édition du rapport final.

Le séminaire de Médenine avait comme objectif à la fois d'analyser et de critiquer les dix **contributions nationales, qui devaient comprendre, chacune, l'approche nationale et les résultats de la ou des études régionales.** La restitution des études régionales a été faite selon les règles. La reprise des études nationales et la « couture » entre les deux ont posé quelques problèmes dans cinq sur les dix pays.

Ce qui veut dire que nous avons dû attendre plusieurs semaines pour pouvoir bénéficier de l'intégralité des textes qui d'ailleurs, pour certains, réclameraient encore des modifications.

Dès le début de l'été 2009, les deux responsables du rapport final se sont mis à l'œuvre. Un plan détaillé de plus de 20 pages était prêt en septembre et le travail s'est organisé par la suite, afin que le texte et son édition scientifique soient achevés dans les temps, c'est-à-dire fin 2009.

## **2. Le travail de construction et d'utilisation des « indicateurs »**

a. Les indicateurs qui ont été utilisés sont les suivants :

1. Administrations déconcentrées
2. Administrations sectorielles
3. Services d'appui au développement
4. Territoires de projet sectoriel
5. Territoires de projet global
6. Associations territoriales incluses dans les projets
7. Associations territoriales suscitées par des ONG
8. Associations territoriales spontanées
9. Législation sur les associations territoriales
10. Fonctionnement démocratique des associations
11. Ancrage socio-territorial des associations
12. Emergence d'une perception nouvelle des ressources territoriales à valoriser
13. Existence d'un processus de mobilisation de ces ressources
14. Unité administrative élémentaire qui initie un projet de développement territorial.

b. La liste, le contenu et l'échelle de mesure de ces indicateurs ont été élaborés par l'ensemble des équipes au cours d'un séminaire réuni à Volos en 2004 pour rédiger la proposition.

c. Un premier test de la pertinence de cette grille a été réalisé pays par pays au cours du même séminaire.

d. Mais chacune des équipes a par la suite « réexaminé » et éventuellement « modifié » les réponses qu'elle avait élaborées au cours du séminaire de Volos. Elle a pu notamment compléter les informations dont elle disposait au moment du séminaire, par d'autres informations collectées à son retour dans le pays.

e. La grille qui a été établie par chacune des équipes a été remplie de la façon suivante :

- Pour chaque indicateur, on a deux éléments, représentés par deux lignes :

. ligne « E » : « existence du phénomène dans le pays [(ex. oui, il y a dans le pays des administrations déconcentrées (indicateur 1)] »,

. ligne « F » : « fonctionnement du phénomène » (ex. services d'appui au développement : ils existent mais fonctionnent mal).

- L'appréciation sur l'existence et le fonctionnement est donnée par une note de 1 à 5 permettant de mesurer l'extension du phénomène dans le pays (existence) et la pertinence de son fonctionnement (fonctionnement).

- Chaque équipe a intégré parfois quelques commentaires en style télégraphique.

f. Comme on le voit, cette approche est à la fois :

- objective, puisqu'elle se base sur des faits (ex : oui il y a des territoires de projet,) et

- subjective, ou tout au moins qualitative (ex.: le fonctionnement des associations n'est pas encore très démocratique).

Les notes données par chacune des équipes ont été présentées par oral pendant le séminaire. Elles ont ensuite donné lieu à un commentaire écrit, rédigé par chaque équipe.

### 3. La construction et la mise en œuvre de la problématique

a. Les 17 questions qui constituent le cœur de la problématique ont été regroupées autour des six thèmes suivants :

- \* Institutions administratives (questions 1 et 2)
- \* Emergence des acteurs locaux (3,4, 9)
- \* Prise en charge des activités par les acteurs locaux (5, 6, 7, 8 14)
- \* Processus de développement territorial (10,11, 12)
- \* Gouvernance spécifique (question13)
- \* Autonomisation des territoires (15, 16, 17).

b. Ces questions ont été élaborées collectivement au cours du séminaire du Pradel de septembre 2006. Elles ont donné lieu par la suite à plusieurs échanges organisés par le Comité Directeur ou l'équipe d'animation, et finalisées définitivement au cours du séminaire de Volos II (septembre 2008).

c. Il en est ressorti l'ensemble des 17 questions qui ont servi jusqu'au bout de trame de la problématique.

d. Les réponses aux 17 questions ont été élaborées dans les dix pays, d'abord avec des analyses nationales (monographies) mais surtout avec un « zoom » régional sur une ou plusieurs régions du pays.

On a ainsi demandé à chaque « contribution nationale » de présenter :

- l'*exposé descriptif du niveau de territorialisation* observé dans le pays (cf indicateurs) ;
- des *ajouts* éventuels, propres à tel ou tel pays, qui ne sont pas traités dans les indicateurs (ex. les problèmes de relation entre territorialisation et religion...), ou qui méritaient un développement plus important que celui qui a été fait avec l'analyse des indicateurs ;
- l'*analyse explicative* des phénomènes de territorialisation dont l'essentiel sera tiré d'une analyse régionale ou d'un cas concret...

e. Ce travail par pays a permis de se livrer à une analyse comparée des dix pays selon deux approches complémentaires et liées entre elles :

- Analyse comparée sous l'angle descriptif (comparaison à l'aide des indicateurs et des ajouts (partie nationale des monographies)
- Analyse comparée sous l'angle explicatif : « Qu'est ce qui explique les différences observées dans les réponses des pays aux 17 questions déjà formulées ci-dessus ». Cette analyse comparée a été réalisée, comme précédemment indiqué, en regroupant les thèmes (cf a. ci-dessus)

### 4. Le débat sur la synthèse

Il a pu avoir lieu au cours du séminaire de Médenine de Janvier 2009.

Cette réunion a permis en effet d'exposer le résultat de chacune des dix contributions nationales et de poser à leurs auteurs respectifs un certain nombre de questions sur les résultats obtenus.

La restitution de ces débats s'est effectuée à deux niveaux :

- celui des contributions nationales. Celles-ci ont en effet été reprises par leurs auteurs qui ont intégré dans leur contenu les remarques effectuées au cours du séminaire.
- celui de la préparation de l'analyse comparée. On a pu en effet, à la suite du séminaire, résumer pour chaque pays les résultats du débat sur le questionnement de la problématique. Cette démarche a consisté à élaborer une grille par pays, dont la trame est celle des 17 questions « regroupées ».
- Cette grille a servi de base à l'élaboration de l'analyse comparée « explicative », telle qu'elle est exposée dans la troisième partie (chapitre II).

**En conclusion de cette première partie**, on voudrait faire plusieurs remarques :

- La première concerne la coopération entre les deux initiateurs de ce projet, l'UMR PACTE-Territoires de UJF de Grenoble et le RAFAC initié et animé par le CIHEAM-IAM de Montpellier. On peut affirmer sans fausse modestie que, de ce point de vue là, cette coopération est un succès. Il y a bien, comme cela était prévu dans les objectifs, une « méditerranéisation » progressive de PACTE et une « territorialisation » du RAFAC. L'une des preuves concrètes en est que les inscriptions en doctorat à Grenoble d'étudiants de l'IAMM augmentent sensiblement et que certains enseignements de l'IAMM sont assurés par PACTE. Ce trait prouve bien que le rapprochement n'aura pas été qu'occasionnel et que des liens profonds sont en train de se tisser. Par ailleurs, les deux institutions travaillent déjà ensemble à l'élaboration d'une « suite » à ce travail.

- La deuxième concerne le RAFAC. Ce réseau, âgé maintenant de 25 ans et qui n'a jamais eu, ni financement permanent, ni affiliation à une quelconque organisation internationale, et dont la production est effectuée par des scientifiques « bénévoles », a donc pu continuer de produire grâce aux moyens - même s'ils sont modestes - procurés par le projet. Ce dernier aura permis de continuer une démarche d'analyse comparée qui lui est chère et qui est assez unique dans les disciplines et pour les pays qui le concernent.

- La troisième consiste dans les liens - encore timides certes, mais bien réels - qui commencent à exister entre PACTE-Territoires de l'UJF et certaines institutions d'enseignement et de recherche méditerranéennes. En articulation avec le RAFAC et le CIHEAM, on peut se féliciter que PACTE puisse tisser des liens scientifiques importants dans le domaine qui est le sien.

- La quatrième enfin consiste à prendre conscience des limites de ce travail. On sait qu'elles tiennent à de nombreux facteurs que l'on a signalés ci-dessus. Mais ces limites peuvent elles-mêmes permettre de se projeter en avant pour s'essayer, dans le domaine qui est le nôtre, à savoir le développement territorial, à envisager des coopérations plus importantes comme celles que nous proposons dans la conclusion générale de ce travail.

## Notes

<sup>1</sup> Ce travail a été esquissé au séminaire de Volos (cf supra) puis réalisé par chacune des équipes (cf. infra La méthode utilisée, in ch. 2 Problématique, Hypothèses et méthode). La synthèse en a été faite par l'équipe d'animation (cf 3<sup>e</sup> partie)

<sup>2</sup> Dossier « Indicateurs » 1. Pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie. 2. Pays de l'Union Européenne : Espagne, France, Grèce, Italie. 3. Pays de l'Est Méditerranéen : Albanie, Egypte, Liban, Turquie.

<sup>3</sup> Cf. notamment le & « Introduction générale à la proposition » du projet présenté à la MSH.

<sup>4</sup> Le terme de « zones favorables » est utilisé dans un certain nombre d'études de la Banque Mondiale, notamment « Problématique de développement rural des zones sèches dans la région Moyen Orient et Afrique du Nord » (Banque Mondiale 2000)

<sup>5</sup> cf. Projet MSH/FSP « Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens » : Note méthodologique sur les études régionales

<sup>6</sup> Cf à titre d'exemple l'histoire des activités de l'association ADRAR au Maroc qui a commencé par des activités de type « social » pour continuer par des activités plus économiques.

<sup>7</sup> Pendant les quatre années du projet, une vingtaine de notes méthodologiques ont été rédigées par le comité directeur et envoyées à tous les participants, chercheurs et doctorants. Les principales sont les suivantes :

- Note à l'attention des absents au séminaire RAFAC de Volos. Septembre 2004.
- Propositions d'organisation scientifique, logistique et financière du projet. Eléments pour la discussion ? 14 p. Septembre 2005.
- Note complémentaire sur les études nationales. 5 p. Septembre 2006
- Résumé de la problématique. 3 p. Septembre 2005
- Note aux participants au projet FSP/MSH. Objet : Choix des doctorants. Décembre 2005
- Demandes de bourses doctorales pour des doctorants travaillant dans le projet. Septembre 2006
- Note sur l'état d'avancement du projet. 6 p. Mai 2006
- Remarques formulées après les exposés nationaux, séminaire Le Pradel. Septembre 2006
- Programme de travail de la première phase. 15 p. Décembre 2005
- Note méthodologique sur les études régionales. 6 p. Septembre 2006
- Rapport d'activité septembre 2005-mai 2006.
- Grille d'analyse des territoires 7 p. Septembre 2005
- Note sur le programme 2007 5 p. Février 2007
- Note sur la version définitive des contributions nationales 3 p. 10 février 2009
- Questions à approfondir dans tous les pays. Mai 2007
- Questions à traiter dans les études régionales. Mai 2007

<sup>8</sup> Organisé par PACTE-Territoires, RAFAC et l'université de Volos et financé par ces organismes.

<sup>9</sup> Cf. supra

<sup>10</sup> Sauf pour les trois thèses soutenues qui ont bénéficié de bourses obtenues indépendamment du projet.